





APPEL à PROJET 2019



RESEAUX d'ECOUTE, d'APPUI et d'ACCOMPAGNEMENT des PARENTS R.E.A.A.P

Première demande
Renouvellement d'une demande

Date limite de retour du dossier complet : Le 18 JANVIER 2019

> Par courrier

Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du sud 19 avenue Impératrice Eugènie 20306 AJACCIO Cedex

> **par Mail** (avec l'ensemble des pièces numérisées)

barbara.sorba-ricci@cafajaccio.cnafmail.fr

Vos contacts:

Barbara SORBA-RICCI 2 04 95 29 44 62

Ce dossier est téléchargeable sur les sites suivants :

- □ http://www.caf.fr
- □ http://www.ajaccio.fr (rubriques « Associations : actualité du Relais des Associations »)
- □ http://www.isula.corsica
- □ http://www.maiassociations2a.jimdo.com

Informations pratiques

REFERENCES:

Nationales

Circulaire DIF/DAV/DPM n°99/153 du 9 mars 1999

Circulaire DIF/DGAS/2B/DAIC/DGESCO/DIV/2008/361 du 11 décembre 2008

Lettre circulaire n°2009-077 du 13 mai 2009 relative à la mission « soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants », inscrites dans la COG Etat-Cnaf 2009-2012

L'un des objectifs de la politique familiale est de redonner confiance aux parents, les aider à assurer leur rôle parental est donc une priorité.

La Charte des réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents(annexe 1)

Locales

Schéma Départemental des Services aux Familles (2016-2020)

CRITERE D'ELIGIBLITE:

Le premier critère d'éligibilité d'une action REAAP est celui du respect des principes établis par la charte des réseaux, d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents. (annexe 1)

PROCEDURE:

Vous remplirez l'intégralité du dossier spécifiquement adapté à l'appel à projet REAAP.

Vous devez renseigner très précisément toutes les rubriques.

Importance du diagnostic :

Les questions auxquelles nous vous demandons de répondre ont pour objectif de vous faciliter l'élaboration de ce diagnostic : quel constat faites vous sur les questions de parentalité dans votre territoire et quelles sont les autres personnes ou structures susceptibles d'être mobilisées ou déjà mobilisées autour de ce constat ou besoin ressenti.

La description du projet :

Dés la conception du projet, il est primordial d'intégrer la dimension d'évaluation de votre action au regard de l'objectif poursuivi. Les indicateurs doivent être simples et mesurables facilement à partir d'outils de recueils d'informations à préciser.

Les objectifs :

Vous vous attacherez à définir les objectifs de manière claire afin de permettre au comité de pilotage d'identifier les domaines dans lesquels vous inscrivez votre projet, les domaines peuvent être spécifiques tels l'amélioration des liens école/familles, le soutien aux parents d'adolescents....

Le calendrier des actions même s'il est prévisionnel, au moment de la rédaction de votre projet demeure indispensable et il est donc important d'en faire mention afin de connaître la régularité de l'action (ponctuelle ou régulière) la fréquence la durée...

Les résultats et impact attendus du projet seront à mettre en regard avec le bilan de l'année précédente si un projet de même type a été reconduit et surtout avec l'évaluation que vous allez mener de votre projet à l'appui des indicateurs que vous aurez construits.

CALENDRIER:

Date limite de dépôt des dossiers le 18 janvier 2019

Important toute demande incomplète ou déposée hors délai ne sera pas prise en compte.

LE FINANCEMENT:

La sélection des projets et l'attribution de financements se déroulent en comité des financeurs.

Chaque financeur précisera aux porteurs de projet retenus les modalités de paiement et les documents complémentaires nécessaires.

Les membres du Comité des Financeurs du dispositif sont :

La Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud

La Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

La Collectivité de Corse

La Protection Judiciaire de la Jeunesse

Direction Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale

Le représentant du Relais des Associations de la Ville d'Ajaccio

Le représentant du Contrat de Ville du Pays Ajaccien(Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien)

Le dossier comporte 4 fiches

→ Fiche n° 1. : Présentation de votre structure

Pour recevoir la subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET et d'un numéro de récépissé en préfecture qui constituera un identifiant dans vos relations avec les services administratifs. Si vous n'en avez pas, il vous faut dès maintenant en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite.

- → Fiche n° 2.: Description de l'action projetée
- → Fiche n° 3.: Budget prévisionnel de l'action
- → Fiche n° 4 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

Fiche 1 : Présentation de votre structure

ORGANISME DEMANDEUR :	
STATUT JURIDIQUE:	
ADRESSE:	
PERSONNE RESPONSABLE (Nom – Téléphone)	DE LA STRUCTURE :
ADRESSE E-MAIL :	
FAX:	
Numéro SIRET :	
Numéro de récépissé en pro	éfecture :
Adresse de correspondance	e, si différente :
Code postal :	Commune :
•	le la personne chargée du dossier de subvention
Nom :	Prénom :
Fonction	
Téléphone :	
ADRESSE E-MAIL :	
et s'engage à rembourser le déclarations. Par ailleurs, il cer	informations déclarées dans le dossier sont sincères et véritables es sommes indûment perçues en cas de non respect de ces rtifie ne pas aliéner sous quelque forme que ce soit, l'objet du prêt ord de la C.A.F. qui se réserve le droit d'effectuer des contrôles sur

2019

Fait, à

le

Signature et Cachet

Renseignements admini	<u>stratifs et juridiques de</u>	votre association
Date de publication de la création a Votre association dispose-t-elle		? Oui non
Si oui, vous préciserez le(s)quel(s)		
Type d'agrément	attribué par	en date du
Moyens humains de l'association	Officiel :	es humaines
Bénévole : personne contribuant régulièrer Bénévoles :	nent a l'activité de votre association, de	maniere non remuneree
Nombre total de salariés :		
Nombre de salariés (en équivaler temps plein travaillé / ETPT4) :	nt	
Nombre d'adhérents de l'associat de l'année écoulée) :	ion ou structure (à jour de la co	tisation statutaire au 31/12

(4) Les ETPT correspondent aux effectifs physiques pondérés par le temps de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à 80 % correspond à 0,8 * 3/12 ETPT.

Fiche 2 : Description de l'action

- 1 L'ETAT DES LIEUX LE DIAGNOSTIC
- 2 LES OBJECTIFS
- 3 LE CONTENU DU PROJET
- 4 LE SUIVI ET L'EVALUATION
- 5 L'ENCADREMENT
- 6 L'INSCRIPTION DANS LE RESEAU
- 7 LA NATURE DES PARTENARIATS

1- L'ETAT DES LIEUX - LE DIAGNOSTIC

<u>Dresser un état des lieux</u> permet de mieux comprendre la réalité du terrain, de préciser les forces et les faiblesses, de repérer les problèmes

<u>Réaliser un diagnostic</u> en analysant les demandes, en définissant les priorités, c'est s'assurer que le projet qui s'en suivra mettra en correspondance les besoins et le type de réponse attendu Réaliser un diagnostic, c'est poser les bases d'une future évaluation

Comment avez vous conduit votre diagnostic ? Si elles sont extérieures à votre structure, quelles sont vos sources d'informations ?
> Quelle expérience avez-vous dans ce domaine ?
> Quels types d'informations avez vous sélectionnés ?
Quelles sont, en les hiérarchisant, les quatre problématiques auxquelles vous entendez répondre en priorité ?
1)
2)
3)
4)
Autres problématiques recensées :
Quel est le public ? – volume, sexe, statut (père, mère, grands parents, assistantes maternelles), tranche d'âge dont les besoins vous semblent prioritaires
Si ce public est confronté à des difficultés d'intégration et à l'expression de phénomènes discriminatoires :
- quel(s) type(s) de discriminations ?
- quelles difficultés spécifiques ces discriminations induisent-elles pour les familles ?

2 - LES OBJECTIFS

<u>Les objectifs sont de différents niveaux</u> : objectifs généraux... objectifs spécifiques ... objectifs opérationnels...

Plus ils seront clairs, plus l'évaluation du projet sera facilitée : plus leur formulation sera précise, plus il sera aisé de s'y référer, puis de mesurer s'ils sont atteints...

<u>Définir un objectif</u> intègre qu'on s'interroge sur sa faisabilité, sur les capacités à s'y tenir, sur le temps nécessaire pour l'atteindre...

<u>Ce sont les indicateurs</u> qui renseigneront sur le degré d'atteinte des objectifs : la définition d'un projet induit ainsi un va-et-vient entre objectifs et indicateurs, avant de consolider les uns et les autres... les uns par rapport aux autres...

A titre indicatif, et <u>cette liste n'a pas vocation à être exhaustive</u>, voici quelques objectifs généraux auxquels peut répondre une action s'adressant aux familles

> Par référence aux domaines d'action ciblés au niveau national :

- Prévention et appui aux familles fragiles
- Accueil de la petite enfance
- Soutien aux parents d'adolescents et de préadolescents
- Amélioration des relations entre la famille et l'école
- Coparentalité et aide aux parents en conflit ou en voie de séparation
- Place faite aux pères articulation vie familiale/vie professionnelle
- Assiduité scolaire
- Lieux ressources et d'information sur les services aux familles et les questions de parentalité

▶ Par référence à des objectifs qui ont été définis dans le cadre d'autres dispositifs :

- Renforcement du rôle éducatif des parents dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme destiné à leurs enfants ainsi qu'à eux-mêmes
- Renforcement du rôle éducatif des parents par la mise en place d'actions d'information sur les discriminations
- Renforcement du rôle éducatif des parents par la mise en place d'actions d'information sur les effets et conséquences des actes d'incivilité

	<u>LES OBJECTIFS</u>
>	En regard de l'ensemble des problématiques recensées, quel est l'objectif général ou quels sont les objectifs généraux que vous projetez d'atteindre ?
>	En regard de chacune des problématiques, quels objectifs spécifiques et opérationnels vous fixez vous ? (en précisant à quelle échéance vous estimez l'objectif atteignable)
de	emple : problématique soutien parents adolescents en échec scolaire - mise à plat s difficultés cumulées : d'ordre familial, de santé soutien psychologique nforcement écoute de l'entourage bilan en cours de l'année scolaire
1)	
2)	
3)	
·	
4)	
.,	
Αιι	tres
710	

3- CONTENU DE VOTRE PROJET

>	Intitulé de l'action :
>	Le type d'action : (Groupe de parole - groupe de parents / conférences/débats / vacances ou sorties en familles / lieu d'accueil parents-enfants / atelier parents-enfants autour d'un support / expression culturelle et artistique (théâtre, écriture) / accueil en établissements scolaires / autres)
>	Le lieu de déroulement de la ou des actions : (lieu d'accueil de jeunes enfants / locaux associatifs / locaux communaux / établissements scolaires / bibliothèque-médiathèque-ludothèque / espace itinérant / centre de loisirs / autres)
>	Les horaires - la périodicité :
>	Le public concerné :(tous les parents / parents d'enfants de 0 à 6 ans / parents d'enfants de 6 à 13 ans - parents d'adolescents - grands parents et assistantes maternelles)
>	Implication des parents : comment est-elle prévue ?
A c	quel niveau de l'action les parents sont ils impliqués ? comment et que font ils dans cette action ?
>	Une participation financière est elle prévue ? : Si oui de quel ordre ?
>	Diffusion de l'information sur l'action :
	Affiches Fracts Presse écrite Radio nternet Autres, précisez :

4 - SUIVI ET EVALUATION

L'action doit permettre de mettre en œuvre les objectifs opérationnels... pour atteindre les résultats escomptés...

Il est important de <u>garder un « réflexe évaluation »</u> tout au long du déroulement du projet, en étant attentif à ce qui se passe, en recueillant la parole des acteurs... des bénéficiaires... en s'assurant que l'on suit toujours les objectifs fixés initialement... et, si besoin est, en rectifiant le cap de temps en temps.

Ce qu'il faut évaluer : c'est la pertinence du projet et son efficience

Comment évaluer ? avec des outils qui permettent de renseigner des indicateurs...

Quels indicateurs ? qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs, ils doivent être de réels instruments de mesure objective de l'impact de l'action ou des actions

A	Les résultats attendus (par référence aux problématiques et objectifs énoncés- en intégrant les valeurs cibles)
A	Indicateurs quantitatifs (préciser tranches d'âges des enfants profils des familles)
>	<u>Indicateurs qualitatifs</u> (exemple : implication des parents dans l'action – participation active)
>	Outils d'évaluation
>	Moyens humains mobilisés (internes à la structure externes)

5 - L'ENCADREMENT

Nombre total d'intervenants :

QUALIFICATION	ROLE

STATUT : **SP** = salarié permanent – **E** = engagé spécifiquement pour l'action – **B** = bénévole

Indiquez si des actions de sensibilisation ou de formation sont prévues pour les encadrants :
OUI I NON I
Si oui, préciser le contenu, la durée de formation et l'organisme de formation repéré :
Si leur participation est active, les bénévoles impliqués sont-ils ?
- à l'initiative du projet :
- animateurs de l'action :
Comment les parents sont-ils impliqués ?
- à l'initiative du projet :
- animateurs de l'action :

6 – LA NATURE DES PARTENARIATS

(Ve	Le partenariat financier : euillez indiquer les partenaires sollicités, le montant demandé)
À	Le partenariat dans la mise en œuvre du projet (du diagnostic à l'évaluation) :
A	Les autres partenariats (mise à disposition de matériel, locaux)
•	Dans quels autres dispositifs que les REAAP inscrivez vous les actions que vous portez ? La dimension « parentalité » y est-elle intégrée ?

Fiche 4 : Budget Prévisionnel de l'action

	PREVISIONNEL 2019	N° DOSSIER :	
	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents		
	DETAIL DES CHARGES		
	ACHATS		
6061	Fournitures non-stockables		
	Fourniture d'Energie (eau, gaz, électricité)		
	Carburant		
	Produits d'Entretien et petit Equipement (matériel d'activité, fournitur	es éducatives)	
6064	Fournitures administratives (fournitures de bureau)		
	Autres fournitures (alimentation, boissons, pharmacie, sécurité des locaux)		
	SERVICES EXTERIEURS		
	Formation des bénévoles (BAFA)		
612	Redevance de crédit bail		
	Locations		
	Locations immobilières		
	Locations mobilières		
	Entretien et réparations		
	Primes d'assurance		
618	Documentation, séminaires et colloques		
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
622	Rémunération des intermédiaires et honoraires		
623	Publicité et Communication		
624	Transport d'Activités et d'Animation		
625	Déplacements, Missions et Réceptions		
626	Frais postaux et Télécommunications		
627	Services bancaires et assimilés		
	Charges externes		
	Cotisations et Frais d'Assemblée Générale		
	Formation du personnel salarié		
	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		
	Impôts Taxes et Versements Assimilés sur rémunération		
	Taxes sur salaires		
	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue		
63B	Autres Impôts et Taxes (autres organismes)		
64	CHARGES DE PERSONNEL		
641	Salaires bruts		
645	Charges de sécurité sociale et prévoyance		
	Autres charges sociales		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
86	Contribution aux Charges supplétives (détail à fournir)		
658	Charges diverses de gestion courante		
66	CHARGES FINANCIERES		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
68	DOTATIONS		
681	Dotations aux amortissements		
6815	Dotations aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES		

	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents		
	DETA	IL DES PRODUITS	
70	PRODUITS DES SERVICES RENDUS		
7061	Prix des actes - vente PS		
70621	Prix de journée agréée		
70623	PS reçue de la CAF		
70641	Participation des usagers		
70642	Autres participations		
74	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		
741	Subvention Etat (à préciser,)		
742	Subvention de la Collectivité de Corse		
744	Subvention Communale		
7451	Subvention organisme national		
7452	Subvention exploitation CAF		
	Aide au fonctionnement		
	Subvention de fonctionnement		
746	Subvention exploitation EPCI		
747	Subvention exploitation entreprise		
748	Subvention autre entité publique		
, 10	Subvention date entitle publique		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURA	ANTE	
756	Contrepartie contribution aux charges supplét	tives	
76	PRODUITS FINANCIERS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PR	OVISIONS	
		TOTAL DES PRODUITS	
EOUIF	PEMENT	GESTIONNAIRE	
NOM:		NOM:	
ADRE	SSE:	ADRESSE :	
TELEPHONE		TELEPHONE	
CERT	IFIE CONFORME A NOTRE COMPTA	ABILITE ET A NOS REGISTRES	
Α	ALE		
CACH	CACHET ET SIGNATURE DU MAIRE OU DU PRESIDENT		
CACH	CACHET ET SIGNATURE DU TRESORIER OU RESPONSABLE FINANCIER		

Fiche 5: Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je rep	soussigné(e), (nom et prénom) présentant(e) légal(e) de l'association,
-	certifie que l'association est régulièrement déclarée
-	certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
-	certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
-	m'engage à ne pas prétendre pour cette activité à la prestation de service accueil de loisir (AL)
-	atteste avoir recours à un commissaire aux comptes, le cas échéant,
_	demande une subvention de :

Signature

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Fait, le.....àà

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Annexe 1

CHARTE DES RESEAUX, D'ECOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Au-delà de susciter les occasions de rencontre et d'échanges entre les parents, les REAAP ont pour objectif de mettre à leur disposition des services et moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif.

Les REAAP mettent en réseau tous ceux qui contribuent à conforter les parents dans leur rôle structurant vis-à-vis de leurs enfants.

Dans ce cadre, les partenaires du REAAP et les responsables des actions de soutien à la parentalité adhérant à cette charte s'engagent à :

- 1. Valoriser prioritairement les rôles et les compétences des parents : responsabilité et autorité, confiance en soi, transmission de l'histoire familiale, élaboration de repères, protection et développement de l'enfant...
- 2. Veiller à la prise en compte de la diversité des structures familiales, des formes d'exercice de la fonction parentale et de la reconnaissance de la place de chacun des parents en tant qu'éducateur de son enfant.
- 3. Favoriser la relation entre les parents et dans cet objectif privilégier tous les supports où les parents sont présents, en particulier le cadre associatif.
- 4. Encourager les responsables des lieux et structures fréquentés par les parents à accueillir ou susciter de nouvelles initiatives. Ils garantissent l'ouverture de ces lieux à tous les parents, en recherchant la fréquentation de publics issus de milieux différents, de générations et de catégories socioprofessionnelles et culturelles diverses.
- 5. Respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions développées, dans le cadre des REAAP, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.
- 6. S'inscrire dans un partenariat le plus large possible sans toutefois se substituer aux partenaires et aux dispositifs de droits commun intervenant dans l'appui à la parentalité.
- 7. Prendre appui sur un réseau mobilisable et compétent de parents, de bénévoles et de professionnels très divers qui partagent l'engagement d'accompagner les familles, dans le respect des personnes et de leur autonomie, et qui s'appuient sur les connaissances disponibles.
- 8. Participer à l'animation départementale. Participer à la construction d'un système d'animation partagée qui permette une circulation des informations, l'évaluation des actions, une capitalisation des savoir-faire, la transparence, la rigueur, la visibilité et un fort développement de ce mouvement.

Une attention particulière sera portée aux projets ou actions portant sur la promotion des valeurs de la République, la prévention de la radicalisation, notamment les actions en lien avec l'éducation numérique.

Ajaccio le Cachet et signature